

CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription aux communautés d'été CASA



1- Inscription

Les conditions générales d'inscription aux communautés d'été CASA sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement.

Votre demande d'inscription sera enregistrée dès réception :

- du bulletin d'adhésion à CASA, accompagné du chèque de cotisation,
- du bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné des pièces demandées,
- du chèque de caution.

Aucune inscription à une communauté ne pourra être enregistrée si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation CASA pour l'année en cours.

Lors de l'inscription, vous devez formuler trois vœux différents, en privilégiant les sites qui vous attirent le plus et, bien sûr, les dates auxquelles vous êtes disponible. Pour les communautés internationales à Notre-Dame de Paris, vous devez choisir entre les deux communautés existantes : juillet ou août.

Votre inscription au week-end de préparation aux communautés d'été est accompagnée d'un chèque de participation couvrant une partie des frais du week-end (hébergement, restauration, visites...).

Dès que le nombre d'inscriptions suffisant est atteint et après confirmation de votre inscription, au plus tard au premier dimanche du mois de juillet, vous recevrez votre affectation par courriel (affectation qui tiendra compte à la fois de vos choix, et des impératifs de répartition pour des communautés équilibrées).

2- Annulation

A. De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par courrier ou courriel (email@guidecasa.com). Vous devez vous assurer de la bonne réception de votre notification auprès de notre secrétariat (accusé de réception), le cachet de la poste ou la date de réception du courriel faisant foi.

Le règlement de votre adhésion et de votre participation au week-end de préparation aux communautés d'été restent acquis à CASA.

A partir du 16 juin inclus, le chèque de caution de 50€ sera encaissé si vous annulez votre participation au week-end de préparation, si vous annulez votre participation à la communauté pour laquelle vous êtes inscrit ou si vous n'effectuez pas la durée complète de votre communauté, ceci sauf en cas de force majeure (décès, accident, hospitalisation, etc.) et sur présentation de pièces justificatives.

B. Du fait de CASA

L'association CASA peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre communauté si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, CASA vous en informera au plus tard 15 jours avant le départ ;
- les conditions de sécurité l'exigent ;
- en cas d'événements imprévisibles.

CASA vous proposera dans la mesure du possible une solution de rechange que vous serez libre d'accepter ou non.

En cas de refus et avant le week-end de préparation aux communautés d'été, votre participation au week-end de préparation aux communautés d'été vous sera remboursée. Le règlement de votre adhésion est non remboursable.

CASA se réserve le droit de refuser la participation d'une personne aux activités CASA s'il s'avère qu'elle est dans l'incapacité de remplir correctement sa mission. Elle se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants.

Avant le week-end de préparation aux communautés d'été, sa participation à ce week-end lui sera remboursée. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

3- Assurance

CASA souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile. Si vous êtes résident à l'étranger, il vous est demandé d'envoyer à CASA une photocopie de votre carte d'identité ou de la première page de votre passeport, une photocopie de votre carte européenne d'assurance maladie ou de votre contrat d'assurance si vous n'appartenez pas à la Communauté européenne.

4- Santé

Il est impératif, au moment de l'inscription, de nous signaler par écrit, de façon complète, vos éventuels problèmes de santé, allergie sévère ou handicap. Il est impératif également de notifier sur votre fiche d'inscription les coordonnées et le lien de parenté d'une personne à contacter en cas d'urgence.

5- Durée de la communauté et transport

Une communauté d'été dure deux semaines complètes, elle commence un samedi et se termine un dimanche.

Une communauté « Présence » dure une semaine complète, elle commence un samedi et se termine un dimanche.

Une communauté internationale à Notre-Dame de Paris dure un mois.

Le transport est à la charge du bénévole. Un remboursement partiel des frais de transport pour le week-end de préparation aux communautés d'été est possible selon les modalités prévues par le conseil d'administration (contactez notre secrétariat pour toute information complémentaire).

Si vous effectuez deux communautés consécutives, vous pouvez quitter la première communauté le samedi.

L'organisation et le coût du transfert entre les deux sites sont à votre charge.

6- Financement

Les dons reçus par les bénévoles de CASA au cours de la communauté sont intégralement versés à l'association CASA afin de financer son fonctionnement (administration, secrétariat, intendance, local, bulletin d'information, formation des jeunes lors des week-ends nationaux et régionaux notamment).

L'affectataire du site met à disposition à titre gracieux un hébergement décent et proche du site, et pouvant accueillir tous les membres des communautés présents sur son site.

Une aide pour les frais alimentaires de 45 euros par guide et par semaine est mise à la disposition de chaque communauté par l'association. Pour les communautés internationales, la cathédrale et CASA prennent en charge les dépenses alimentaires.

Vous pouvez également participer au fonctionnement de CASA en faisant un don à l'association.

7- Règlement de fonctionnement et de prudence

En tant que bénévole CASA, vous avez pour mission d'assurer un service d'accueil et d'accompagnement des visiteurs dans une découverte reposant sur les dimensions historique, artistique et spirituelle de l'édifice.

Vous vous engagez à être présent(e) pendant la communauté complète, aux dates définies dans la grille. Vous vous engagez à assurer les visites quotidiennes, 6 jours sur 7 (5 jours sur 7 à Notre-Dame de Paris), sur le site qui vous accueille, celui-ci comptant sur votre engagement.

Vous vous engagez à adhérer à l'esprit de l'association CASA et à participer à la vie communautaire.

Une extrême prudence est recommandée au cours de la communauté afin d'éviter tout incident risquant de perturber son déroulement normal non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie du site qui vous accueille.

8- Informatique

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponses rendant impossible votre inscription. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse suivante : CASA, 47 rue Servan 75011 Paris. Sauf avis contraire de votre part, CASA se réserve la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mails ou SMS).